

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 16 décembre 2021

Présidence de Madame Carole Castillo

Préavis N° 2-2021

Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 2-2021 de la Municipalité du 18 octobre 2021,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de
CHF 220.0 millions pour la durée de la législature 2021-2026.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut
maximum déterminé ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la
détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC).

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties
de **CHF 60.0 millions** pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 16 décembre 2021

La Présidente

Carole Castillo

La Secrétaire

Corrine Simon

